



SNPSP



Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web: www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
Email: snpsp_sg@hotmail.fr

Procès Verbal de la réunion du Bureau National

En l'an deux mille vingt deux et le onze du mois d'avril à 22h30, s'est tenue une réunion ordinaire du bureau national du syndicat national des praticiens de santé publique par visioconférence, sous la présidence du Dr Lyes Merabet président national.

Ordre du jour adopté :

- Installation du bureau exécutif du bureau national,
- Situation de la représentativité nationale 2022,
- Préparation de la réunion de la commission centrale mixte Ministère de la santé (MS)-SNPSP prévue au siège du ministère de la santé le 13 avril 2022,
- Activités de la Confédération des Syndicats Algériens (CSA).

- ✓ Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le président national a fait lecture de l'article 54 du statut du SNPSP et après concertation avec les membres du bureau national, il a désigné l'exécutif du bureau national comme suit :

- Les Docteurs, Mohamed Messaoui, Lamine Mlik, Hocine Djeghim et Mourad Laredj vices présidents,
- Docteur Nawfel Chibane secrétaire général national,
- Docteur Ali Imadouchene secrétaire général national adjoint chargé de l'organique,
- Docteur Samir Belkasmi secrétaire général national adjoint chargé de la trésorerie et des moyens,
- Docteur Noureddine Meddah secrétaire général national adjoint chargé de la documentation, de la réglementation et du contentieux,
- Docteur Riad Ahmed Boukli Hacene secrétaire général national adjoint chargé de la communication et de l'information,
- Docteur Mohamed Sabil Bousseghoune secrétaire général national adjoint chargé de la formation.

A l'issue de cette installation, le président national a insisté sur la disponibilité permanente des membres de l'exécutif du bureau national et a appelé les secrétaires nationaux, chacun dans sa mission, à présenter un plan d'action annuel lors de la prochaine réunion ordinaire du bureau national pour adoption.

- ✓ **Concernant le 2^{ème}** point inscrit à l'ordre du jour, le président national a donné la parole au secrétaire général national et au secrétaire général adjoint chargé de la documentation, de la réglementation et du contentieux afin de présenter la situation de représentativité nationale 2022, ces derniers ont annoncé que le nombre d'adhérents pour l'exercice syndical 2022 est de 11767.

Ils ont par la suite donné des explications sur les contraintes technique rencontrées concernant l'exécution de la circulaire n°002 du 18 décembre 2021 émanant du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité social d'ailleurs ce qui a amené le ministère du travail à adresser une correspondance en date du 31 mars 2022, portant à la connaissance des organisations syndicales de travailleurs salariés et d'employeurs, que le délai de clôture de l'opération concernant les éléments d'appréciation de la représentativité syndicale à

travers la nouvelle plate forme numérique est prorogée au 30 avril 2022 ;les intervenants ont par la suite rassuré les membres du bureau national par rapport à la maîtrise de cette nouvelle plate forme numérique et que les dernières retouches sont en cours.

Au terme de cette présentation et devant le nombre très satisfaisant, vu la situation sanitaire (Covid 19) et sociale très difficile que traverse notre pays, le président national a vivement remercié tous les présidents des bureaux régionaux et à travers eux tous les membres des bureaux de wilayas et les membres des bureaux locaux pour les efforts fournis pour la réussite de cette campagne d'adhésion pour l'exercice 2022 et a remercié également les membre de la commission nationale de synthèse de la représentativité.

- ✓ **Au sujet du 3^{ème} point** inscrit à l'ordre du jour, et après un long débat, le bureau national a décidé de se présenter à la réunion de la commission mixte MS-SNPSP a fin de dénoncer le rythme des rencontres de la commission mixte (la dernière rencontre remonte au 27 octobre 2021) et d'afficher l'insatisfaction du SNPSP sur la façons dont sont gérés les dossiers soumis à la tutelle, principalement le dossier de la révision des statuts particuliers des praticiens généralistes et spécialistes de santé publique , le régime indemnitaire, la classification des diplômes de doctorats ainsi que le règlement des différentes situations conflictuelles

Le déplacement de la délégation syndicale sera l'occasion de demander officiellement une audience avec monsieur le ministre de la santé afin de soulever les difficultés rencontrées dans le suivi et le traitement réservé aux différents dossiers du SNPSP.

- ✓ **A propos du 4^{ème} point** de l'ordre du jour en rapport avec les activités de la Confédération des Syndicats Algériens (CSA), 02 rencontres ont eu lieu le vendredi 08 avril 2022 en vision conférence et le 11 avril en présentiel a fin de débattre le décret présidentiel n° 22-138 du 28 Chaâbane 1443 correspondant au 31 mars 2022 modifiant le décret présidentiel n° 07-304 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

Après un long débat, les membres de la confédération ont affiché leur refus de ce décret présidentiel et ils ont décidé d'élargir la concertation avec d'autres syndicats des travailleurs et des fonctionnaires a fin de décider ensemble la forme et la nature de la protestation, un communiqué de la CSA en date du 11 avril 2022 a été diffusée dans ce sens et la rencontre des syndicats aura lieu dans les prochains jours à venir.

La séance fut levée à 01h30 du matin.

**P/ le bureau national
Le secrétaire général national**

**Dr. N. CHIBANE
Secrétaire Général National
S . N . P . S . P**

